
NORME INTERNATIONALE



3216

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle de cannelle de Chine

Oil of cassia

Première édition — 1974-08-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3216:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1fef3bc3-1a20-4047-bd64-c48a181ca8ec/iso-3216-1974>

CDU 668.625 : 633.824.004.1

Réf. No : ISO 3216-1974 (F)

Descripteurs : huile essentielle, cannelle de Chine, spécification, spécification de matière.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3216 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en mai 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Roumanie
Australie	France	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Pays-Bas	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Huile essentielle de cannelle de Chine

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de cannelle de Chine, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO/R 875, *Détermination de la solubilité des huiles essentielles dans l'éthanol.*

ISO 1242, *Détermination de l'indice d'acide des huiles essentielles.*

ISO 1279, *Huiles essentielles – Détermination de la teneur en constituants carbonylés par la méthode au chlorure d'hydroxylammonium.*

3 DÉFINITION

huile essentielle de cannelle de Chine : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des feuilles, des pétioles et des jeunes ramilles de *Cinnamomum cassia* (Nees) Nees ex Blume, (syn. : *Cinnamomum aromaticum* C.G. Nees).

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide mobile.

4.2 Couleur

Rouge brunâtre.

4.3 Odeur

Rappelant celle du cinnamaldéhyde.

4.4 Saveur

Épicée et brûlante.

4.5 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 1,052

Maximum : 1,070

4.6 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,600 0

Maximum : 1,614 0

4.7 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 3 volumes d'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C pour obtenir une solution limpide avec un volume d'huile essentielle.

4.8 Indice d'acide

Maximum : 15,0

4.9 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en cinnamaldéhyde/

Minimum : 80 %

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3216:1974
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1fe3bc3-1a20-4047-bd64-c48a181ca8ec/iso-3216-1974>

Nécessaire

6 MÉTHODES D'ESSAIS

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir l'ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO/R 280.

6.3 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Voir l'ISO/R 875.

6.4 Indice d'acide

Voir l'ISO 1242.

Cette détermination doit être effectuée en présence de rouge de phénol, en raison de la présence de phénols.

6.5 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en cinnamaldéhyde.

Voir l'ISO 1279.

Prise d'essai : 1,2 à 1,5 g

Repos : 15 min

Masse molaire (*M*) = 132,2

7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir l'ISO/R 210 et l'ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3216:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1fe3bc3-1a20-4047-bd64-c48a181ca8ec/iso-3216-1974>